

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(5\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 11 décembre 1863](#)

Jean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 11 décembre 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Versigny, Victor \(1819-1872\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[11 décembre 1863](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Versigny, Victor \(1819-1872\)](#)

Lieu de destination4, rue Saint-Hyacinthe, Paris

Description

RésuméGodin informe Versigny que son avoué ne lui a rien appris de nouveau, que sa femme demande une provision de 12 000 F et que lui-même propose 5 000 F.

Godin explique à Versigny que son avoué lui a recommandé de différer les poursuites en diffamation contre celui qui en est l'origine, afin d'obtenir une preuve contre lui. Godin, qui ne pense pas obtenir de preuves valables, demande son avis à Versigny sur l'opportunité des poursuites. Il cite une note que Cantagrel lui a écrite de chez Versigny à propos d'une enquête.

Mots-clés

[Conflit](#), [Finances personnelles](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Cantagrel, François (1810-1887)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Fouriérisme
- Ingénieur
- Politique

Biographie Ingénieur, homme politique et fouriériste français né en 1810 à Amboise (Indre-et-Loire) et décédé en 1887 à Paris. Architecte et ingénieur civil diplômé de l'École des ponts et chaussées, François Cantagrel est un des principaux dirigeants du mouvement fouriériste français dans les années 1840-1850. Il est élu député à l'Assemblée législative en mai 1849, mais doit partir en exil en Belgique quelques semaines plus tard. Il se marie vers 1854 avec Maria Josépha Elisabeth Conrads (vers 1831-), avec laquelle il a un fils, Simon Charles (1856-1899). Il participe à l'expérience fouriériste de Réunion au Texas en 1855-1856. Il revient en France en 1859 à la faveur de l'amnistie. C'est un proche de Jean-Baptiste André Godin dans les années 1860. Il est le chargé d'affaires de l'industriel à Paris de 1861 jusqu'au mois de janvier 1870. Rédacteur en chef de *L'Union démocratique* de Nantes en 1870, Cantagrel est partisan de la Commune de Paris. Il est élu conseiller municipal du XVIII^e arrondissement de Paris en juillet 1871, et député en 1876 à la Chambre où il siège jusque 1887. Il réside à partir de 1872 au 33, rue Vivienne, Paris.

Nom Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)

Genre Femme

Pays d'origine France

Activité

- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

BiographieNée en 1819 à Esquéhéries (Aisne) et décédée en 1881 à Flavigny-le-Petit (Aisne), Marie Sophie Esther Joseph Lemaire est la fille de Joseph Lemaire, cultivateur, et de Marie Gabriel Joseph, née Bévenot. Elle épouse le 19 février 1840 Jean-Baptiste André Godin avec lequel elle a un fils unique, Émile Caius (1840-1888). Les fonderies et manufactures d'appareils de chauffage et de cuisson d'Esquéhéries, Guise et Bruxelles portent le nom de Godin-Lemaire jusque 1877, en raison de la communauté de biens des époux. En 1863, Esther Lemaire intente un procès en séparation avec Jean-Baptiste André Godin qu'elle accuse d'adultère. La liquidation de la communauté Godin-Lemaire est prononcée en 1877. Suite à son décès en 1881, Godin peut se remarier avec Marie Moret en 1886.

NomVersigny, Victor (1819-1872)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Fouriérisme
- Politique
- Profession libérale

BiographieAvocat, homme politique et fouriériste français né en 1819 à Gray (Haute-Saône) et décédé en 1872 à Paris. Victor Versigny soutient sa thèse de droit à Dijon en 1841 et il s'inscrit au barreau de Besançon. Après la révolution de février 1848, Versigny et son frère Agapite s'efforcent de propager la doctrine fouriériste à Gray. Victor Versigny est élu en mai 1849 représentant de la Haute-Saône à l'Assemblée législative, où il siège à gauche. Opposant actif de Louis-Napoléon Bonaparte, il trouve refuge, après le coup d'État du 2 décembre 1851, à Bruxelles puis à Neuchâtel (Suisse) où il accueille Victor Considerant et François Cantagrel. Il rentre en France en 1863 et reprend ses activités d'avocat à Paris. Il réside alors au 4, rue Saint-Hyacinthe à Paris. François Cantagrel le met en relation avec Jean-Baptiste André Godin qui a alors besoin d'un avocat dans le procès en séparation qui oppose l'industriel à son épouse Esther Godin-Lemaire.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)

Collation2 p. (491r, 492v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Genève le 11^{me} Juin 1791

Monsieur Versigny

J'ai été voir hier mon avoué qui
ne put rien m'apprendre de nouveau
il ne s'agit que d'une confusion, et moi j'ai
pu poursuivre la faire savoir à son
avoué, ce qui est de l'équité, il me a
dit que la première audience aurait pour
but de faire la provision demandée par
ma femme, provision qu'elle a
faite et que j'ai été raisonnable de proposer
de 5000 francs

Sur l'observation que je lui ai faite
qu'il y avait certitude pour moi que
les faits de diffamation sont prouvés et
miserables qui agit d'accord avec ma femme
il m'a demandé si je ne crois pas utile
de faire tarder un peu les poursuites
pour me permettre d'arriver à la fin
je doute fort que je puisse en obtenir dans
quelques temps qui résultent pour moi de faits
qui ne peuvent avoir pour les juges la
même valeur je n'ai donc pas cru
devoir m'y engager si je ne serais pas
sûr de la valeur de ce que je demande
sous réserve de l'observation à me faire
sur l'opportunité des poursuites

204

La note du 6 que - C mirait de chez vous
 contient ce qui se dans les faits dont M^{rs}
 Godin demandera à faire la preuve
 et ne de trouver rien de plus précis, si par
 dans sa requête, il y aurait alors lieu
 de plaider contre enquête) mais
 est-ce que ce mot par par enquête même
 que les faits quelle peut produire doivent
 recevoir le caractère de faits? je ne sais pas
 bien, doit-elle produire des faits avant et autrement
 que l'enquête
 par le soin de vos conseils pour cette enquête
 je n'ai pas l'expérience de ces sortes de choses
 je ne sais pas d'abord si je dois donner
 les raisons ou les motifs d'un fait pour sa
 justification ou si je dois laisser à mon
 avocat le soin de les produire

Je suis
 avec bien cordiales salutations

Godin